

REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI SIMPLE ET DOUBLES DE BUXEROLLES

9 & 10 MARS 2019

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs de Minimes à Vétérans, de toutes les ligues. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il est autorisé sous le numéro : en cours.
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Les juges arbitres du tournoi seront Richard CLABAU (juge arbitre principal) et Mathis CHAUMET (juge arbitre adjoint).
4. Les décisions du juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
5. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
6. Le tournoi est ouvert aux séniors (catégories NC, P, D, R et N). Les jeunes (minimes, cadets et juniors) ainsi que les vétérans sont autorisés à participer à cette compétition.
Le classement des joueurs sera celui de Poona à J-14 de la date du tournoi, soit le 23/02/2019.
7. Les tableaux proposés sont le simple dame, le simple homme, le double mixte (samedi), le double dames et le double hommes (dimanche).
8. La date limite d'inscription est fixée au 25 février 2019 (date de réception). Les droits d'engagements sont de 14€ pour un tableau et 20€ pour 2 tableaux. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre de l'ESBB. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
9. Les tableaux seront faits sous forme de séries d'après le CPPH du joueur ou de la paire. Le comité d'organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit de séparer la 1^{ière} poule de la série 1 pour la mettre en poule unique si l'écart au CPPH est trop élevé avec les autres poules.
10. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5). Cas particuliers, si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés : D7 (cote strictement inférieure à 64) dans le cas de tableaux benjamins ou minimes ; D8 (cote strictement inférieure à 32) dans les autres cas.
11. La compétition se déroulera en poules au CPPH, puis en élimination directe. Les séries seront constituées en priorité de 2 poules de 4 avec 2 sortants dans chaque série.
12. Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 tableaux au maximum. La combinaison simple et mixte est strictement interdite.
13. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités.
14. Une convocation sera adressée aux responsables de club par email. Les mises à jour des convocations seront en ligne sur le site Badiste et pourront l'être jusqu'à la veille du tournoi.

15. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par ordre d'arrivée.
16. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit pointer dès son arrivée.
17. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
18. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
19. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum.
20. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
21. Les volants utilisés en cas de désaccord seront : RSL grade 3 (plume) et les Mavis 500 (plastique). Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
22. Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains (article 3.1.C2)
23. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 au maximum par équipe), les organisateurs et les officiels.
24. Tous les matchs seront auto-arbitrés. Les demi-finales et finales seront arbitrées par des arbitres officiels ou stagiaires dans la mesure du possible.
25. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le club organisateur de sa non-participation, par téléphone ou email, et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue Nouvelle Aquitaine (Maisons régionales des sports, 2 avenue de l'université, 33400 Talence). Le joueur devra s'assurer que son justificatif est bien arrivé à destination. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
26. Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.
27. Le licencié qui reçoit un carton (rouge ou noir), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral. Le document que le joueur fautif doit signer est essentiellement pour porter à sa connaissance qu'il y a des voies de recours.
28. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs (article 3.9.) et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique (article 3.10). Ces codes de conduite seront affichés dans les gymnases.
29. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du guide du

Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

30. Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
31. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
32. Les joueurs participants acceptent d'être pris en photo et vidéo à des fins promotionnelles pour le club organisateur.
33. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.